

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2125

présenté par

M. Wauquiez, M. Berger, Mme Dalloz, M. Juvin, M. Le Fur, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, M. Liger, M. Barnier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Descoeur, Mme Dezarnaud, M. Dive, M. Di Filippo, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Lepers, M. Liégeon, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	2 658 886
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	0	2 658 886
SOLDE	-2 658 886	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à baisser les crédits attribués à certains opérateurs par cette mission.

Tout d'abord, le groupe Droite Républicaine propose d'appliquer une année blanche à l'ensemble des opérateurs de l'État. Dans un contexte budgétaire contraint, et sans remettre en cause l'action de ces structures, il nous apparaît nécessaire de maintenir leurs financements au niveau de l'année passée. Aussi le présent amendement prévoit de ramener au niveau 2025, les subventions pour le Théâtre de l'Odéon et le Théâtre de Strasbourg. Cela représente une baisse, respectivement, de - 600 000 euros et de -300 000 euros.

Ensuite, nous rappelons que, malgré une dégradation continue de nos comptes publics, les financements aux opérateurs et agences de l'État ont connu une hausse importante ces dernières années. Entre 2021 et 2025, le financement public total apporté aux opérateurs de l'État a augmenté de près de 12Md€. Dans ce contexte budgétaire contraint, nous proposons le financement de plusieurs opérateurs et agences dont le financement a fortement augmenté soit, pour 2026, plafonné au niveau 2021. C'est le cas notamment du Centre national de la danse et du Centre national des arts plastiques. Aussi, cet amendement propose d'économiser sur ces deux structures respectivement 700 000 euros et 1 058 886 euros.

Le présent amendement prévoit ainsi de retirer en AE et en CP 2 658 886 euros au programme 131 « Création ». Cette baisse est imputée à hauteur de 1 600 000 euros en AE et en CP à l'action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » (Théâtre de l'Odéon, Théâtre de Strasbourg, Centre national de la danse). Et à hauteur de 1 058 886 euros en AE et en CP à l'action 02 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels » (Centre national des arts plastiques).